Département du Pas-de-Calais

Extrait du Registre des Délibérations

Arrondissement de BETHUNE 22 à 40

du Bureau Communautaire

COMMUNAUTE -00000--D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY, ARTOIS LYS ROMANE

Le mardi 24 juin 2025, à 17 H 00, le Bureau Communautaire s'est réuni, en l'Hôtel Communautaire de Béthune, sous la Présidence de Monsieur GACQUERRE Olivier, Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane en suite d'une convocation en date du 18 juin 2025, dont un exemplaire a été affiché à l'Hôtel Communautaire.

ETAIENT PRESENTS:

GACQUERRE Olivier, LECONTE Maurice, BOSSART Steve, SCAILLIEREZ Philippe, DELELIS Bernard, DAGBERT Julien, THELLIER David, DEROUBAIX Hervé, SOUILLIART Virginie, PÉDRINI Lélio, CHRETIEN Bruno, COCQ Bertrand, DEBAS Gregory, DELANNOY Alain, DELECOURT Dominique, DEPAEUW Didier, DRUMEZ Philippe, DUBY Sophie, DUCROCQ Alain, DUHAMEL Marie-Claude, DUPONT Jean-Michel, HENNEBELLE Dominique, GIBSON Pierre-Emmanuel, LECLERCQ Odile, *LEFEBVRE* MANNESSIEZ Danielle, MULLET Rosemonde, MEYFROIDT Sylvie, SELIN Pierre, OGIEZ Gérard, ALLEMAN Joëlle, BERTOUX Maryse, BEVE Jean-Pierre, BLONDEL Marcel, BRAEM Christel, CANLERS Guy, CLAIRET Dany, CRETEL Didier, DASSONVAL Michel. DEBAECKER Olivier, DECOURCELLE Catherine, DELBECQUE Benoît, DELEPINE Michèle, DELETRE Bernard, DEMULIER Jérôme, DERICQUEBOURG Daniel, DESQUIRET Christophe, DESSE Jean-Michel, DOUVRY Jean-Marie, GLUSZAK Franck, HANNEBICQ Franck, HENNEBELLE André, LECOCQ Bernadette, LECOMTE Maurice, LELEU Bertrand. MACKE Jean-Marie, MATTON Claudette, NEVEU Jean, PAJOT Ludovic, PICQUE Arnaud, PREVOST Denis, PRUD'HOMME Sandrine, QUESTE Dominique, SANSEN Jean-Pierre, SGARD Alain, VERWAERDE Patrick, VOISEUX Dominique

PROCURATIONS:

LAVERSIN Corinne donne procuration à GACQUERRE Olivier, LEMOINE Jacky donne procuration à DAGBERT Julien, GAQUÈRE Raymond donne procuration à DELELIS Bernard, DE CARRION Alain donne procuration à PÉDRINI Lélio, IDZIAK Ludovic donne procuration à SCAILLIEREZ Philippe, BARROIS Alain donne procuration à LECOCQ Bernadette, BERTIER Jacky donne procuration à DEROUBAIX Hervé, DERUELLE Karine donne procuration à BOSSART Steve, GAROT Line donne procuration à DELEPINE Michèle, HOCQ René donne procuration à DASSONVAL Michel, JURCZYK Jean-François donne procuration à LECONTE Maurice, LOISON Jasmine donne procuration à BLONDEL Marcel, MALBRANQUE Gérard donne procuration à MACKE Jean-Marie, MARIINI Laetitia donne procuration à LEFEBVRE Nadine, OPIGEZ Dorothée donne procuration à CLAIRET Dany, PHILIPPE Danièle donne procuration à VOISEUX Dominique, PRUVOST Marcel donne procuration à SANSEN Jean-Pierre

ETAIENT ABSENTS EXCUSES:

DEBUSNE Emmanuelle, BECUWE Pierre, CASTELL Jean-François, COCQ Marcel, DELANNOY Marie-Josephe, DELHAYE Nicole, DELPLACE Jean-François, FLAHAUT Jacques, FURGEROT Jean-Marc, HERBAUT Emmanuel, LEGRAND Jean-Michel, LEVENT Isabelle, MARCELLAK Serge, MASSART Yvon, ROBIQUET Tanguy, TAILLY Gilles, TRACHE Bruno

Monsieur PÉDRINI Lélio est élu Secrétaire,

La séance est ouverte,



Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane,

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE 24 juin 2025

FONCIER ET URBANISME

UNIVERSITE D'ARTOIS - TRANSFERT DE VOIRIE ET PARKING DU DOMAINE PUBLIC DEPARTEMENTAL AU DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE

Monsieur le Président expose à l'Assemblée les éléments suivants :

« Vu le Projet de Territoire, approuvé par délibération n°2022/CC136 du Conseil Communautaire du 06 décembre 2022 :

Priorité n°4 : Accélérer les dynamiques de transition économique. Enjeu : Fédérer les outils et les acteurs de l'emploi et de la formation.

Lors de la création de l'Université d'Artois, les nombreux partenaires associés (*Etat, Région, Département, Communes et leurs groupements, SEM d'aménagement, ...*) ont chacun dans leur domaine de compétences, participé à l'implantation des équipements et infrastructures du site.

Toutefois, différentes régularisations foncières restent depuis à intervenir et notamment le transfert de propriété à la Communauté d'Agglomération de la voie d'accès qui mène à un bassin de gestion des eaux pluviales et relevant de la compétence « Assainissement » de la Communauté d'Agglomération.

Cette voie d'accès et le parking de l'IUT sont pour partie propriété du Département du Pas-de-Calais. Le terrain est repris au cadastre de la commune de Béthune, section AR n°213 pour partie, pour une superficie d'environ 1 855 m², sous réserve d'arpentage. Il est matérialisé sous les lots A, B et D figurant au plan parcellaire ci-annexé.

Les découpages fonciers sont en cours de finalisation et feront l'objet de délibérations ultérieures avec les propriétaires respectifs.

Les biens immobiliers relevant du domaine public peuvent être transférés entre personnes publics sans déclassement préalable lorsqu'ils sont destinés à l'exercice des compétences de la personne publique qui les acquiert. Ce transfert s'apparentant à un transfert de charges, interviendra à l'euro symbolique.

Les modalités de ce transfert ont été adoptées par le Département lors de sa Commission permanente du 22 avril 2025.

Suite à l'avis favorable de la Commission « Développement Économique et Transition Ecologique » du 16 juin 2025, il est proposé à l'Assemblée de décider du transfert à l'euro symbolique, dans le domaine public communautaire, du terrain susvisé et d'autoriser le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Stéphane BRUNIAU, notaire à Beuvry, les frais notariés étant à la charge de la Communauté d'Agglomération.»

Monsieur le Président demande à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 15 juillet et 29 septembre 2020 de décider de la cession ou de l'acquisition des biens immobiliers ou des droits réels immobiliers, de signer les actes qui en découlent et de procéder au paiement des frais et honoraires correspondants.

Sur proposition de son Président, Le Bureau communautaire, A la majorité absolue,

<u>DECIDE</u> le transfert dans le domaine public communautaire du terrain en nature de voirie et parking, propriété du Département du Pas-de-Calais, repris au cadastre de la commune de Béthune section AR n°213 pour partie, pour une surface d'environ 1 855 m² sous réserve d'arpentage, moyennant l'euro symbolique,

<u>AUTORISE</u> le Président, le Vice-président délégué ou le Conseiller délégué à signer l'acte authentique de vente qui sera reçu par Maître Stéphane BRUNIAU, notaire à Beuvry, les frais notariés étant à la charge de la Communauté d'agglomération.

<u>PRECISE</u> que la présente délibération sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication au recueil des actes administratifs de la collectivité.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits, Ont signé au registre des délibérations les membres présents,

Pour extrait conforme, Par délégation du Président, Le Vice président délégué,

E Maurice

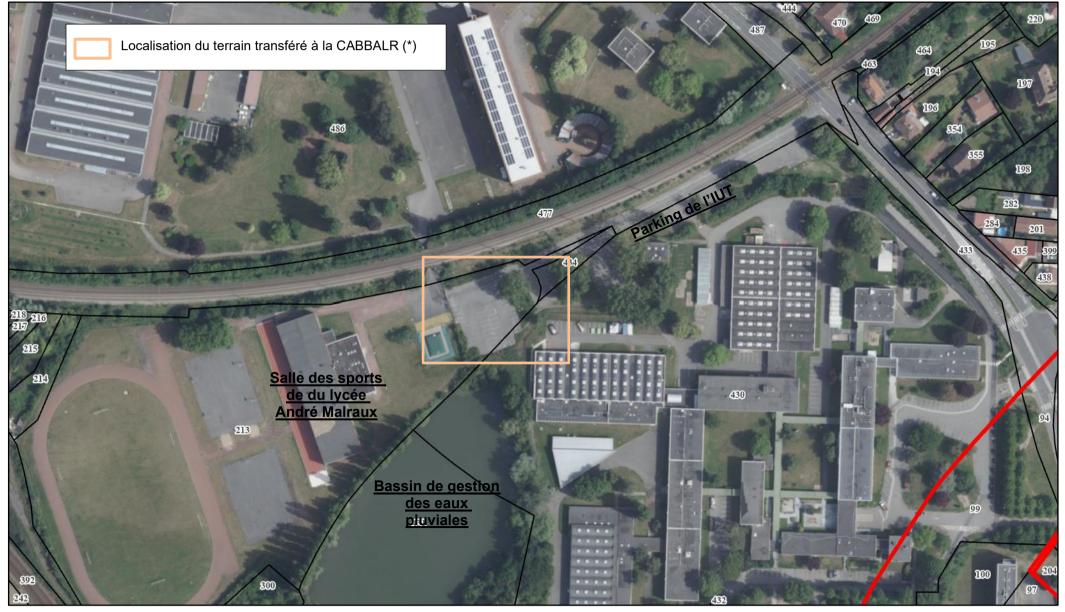
Certifié exécutoire par le Président Compte tenu de la réception en Sous-préfecture le : 27 JUIN 2025

Et de la publication le : 3.0 JUIN 2025 Par délégation du Président,

Le Vice-président délégué,

2/2

Université d'Artois – Transfert de voirie et parking dans le domaine public communautaire



(*) cf lots A, B et D du plan parcellaire joint

Affaire suivie par : M.DESQUIRET Alexis Système de Projection : Lambert CC50 Echelle: 1/500 Université d'Artois - Transfert de voirie et parking dans le domaine public Communautaire Date: 25/04/2025 Dossier N° 2226700B Agence de DUNKERQUE Siège Social BÉTHUNE **PLAN PARCELLAIRE** 52, rue Henri Terquem 1485, rue de l'université 59140 DUNKERQUE Technoparc Futura - BP 583 Tél: 03.28.66.76.79 (AR-470) Agence de LILLERS (AR-486) Email: contact@bg-expert.fr 6, rue Fossé Cave Website: www.bg-expert.fr 62190 LILLERS Tél: 03.21.61.02.33 Rue de l'Université Division fil d'eau (J) La Clôture se situe en haut de talus S.N.C.F. Bord de voirie Parkings (AR-213)S= 1121 m² Surface= 985 m² 126.30 m 30.78 m S= 152.m² Departement Du Pas De Calais **Parkings** 0 0 0 herbe (C) 0 S= 321 n herbe Commune De Bethune (2 ha 96 a 50 ca) 0 **Parkings** 0 \odot_{\odot} Réserve Incendie Surface= 777 m² Liste Lots (•) 9257750 Cède à Désignation Propriétaire 0 Département du Pas-De-Calais CABBALR Département du Pas-De-Calais Université D'Artois В Division au dos de la bordurette Salle de Sport Surface= 93 m² Département du Pas-De-Calais -0.96 m 2.41 m (F) Département du Pas-De-Calais CABBALR D CABBALR Université D'Artois Direction Des Services Departementaux De L Education Nationale 1 Etat Par Direction De L Immobilier De L Etat Université D'Artois FG Commune de Béthune Université D'Artois Н Commune de Béthune CABBALR (E) SNCF CABBALR Commune de Béthune CABBALR Bassin **SNCF** Voie SNCF 9257700